

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 15 avril 2013, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du Conseil Municipal 25 février 2013.
2. Compte administratif – année 2012.
3. Compte de gestion – année 2012.
4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - année 2012
5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.
6. Budget primitif – année 2013.
7. Motion – arrêt des diminutions des dotations de l'état.
8. Taux d'imposition- année 2013.
9. Suppression de la part communale de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles financées par l'ensemble des prêts aidés par l'état.
10. Extension du champ d'utilisation des chèques Emploi Service Universel (CESU) comme moyen de paiement pour les accueils et les centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 6 ans.
11. Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques.
12. Avis du conseil municipal sur le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT).
13. Déplacement provisoire des registres de l'Etat civil au sein de la Police Municipale - affectation des locaux à titre d'annexe de la mairie.
14. Demande de reconnaissance nationale de l'Agenda 21 de la Ville de Lognes.
15. Subvention à certaines associations – année 2013
16. Tarification des frais de scolarité applicables aux autres communes pour l'année scolaire 2012/2013.
17. Avenant n°6 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune de Croissy-Beaubourg pour les enfants scolarisés en CL.I.S.
18. Avenant n°7 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune d'Emerainville pour les enfants scolarisés en CL.I.S.
19. Subvention à l'Amicale des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L.) et convention financière – année 2013.
20. Participation à la protection sociale complémentaire des agents.
21. Convention tripartite portant sur le maintien du nombre de logements locatifs sociaux gérés par la commune au sein du patrimoine de la SAHLM Antin résidences.
22. Versement de la redevance au FONJEP pour le poste de Directeur de la M.J.C / M.P.T Camille Claudel- Année 2013.
23. Subvention à « l'Association Multi Insertion » (A.M.I.) et convention financière – année 2013.
24. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – année 2013.
25. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En Mairie, le 03 avril 2013

Le Maire,

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 25 mars 2013**

Michel RICART.